

# Conseil communautaire

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024



# Contexte réglementaire

- Dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, il est obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Avec l'application du référentiel M57, ce délai est porté à 10 semaines.
- Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) et donne désormais lieu à une délibération.

Le ROB doit porter sur :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'agglomération et les communes membres, la présentation des engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice budgétaire.
- En outre, le rapport doit comporter également les informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel ainsi que l'évolution prévisionnelle pour l'exercice budgétaire.

# Contexte local

Le contexte financier délicat de Pornic Agglo Pays de Retz, évoqué les années passées, reste d'actualité, même si les actions mises en œuvre ces dernières années, permettent de remettre la collectivité sur la voie d'un rétablissement de sa trajectoire financière, face au déficit important apparu en 2021.

**La prospective établie sur la période 2021-2026 reste donc la référence et la ligne directrice compte tenu de la pérennisation des impacts budgétaire identifiés les années passées ... :**

- *perte de la dynamique locale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales,*
- *augmentation de la contribution au SDIS 44, même au delà de la période de lissage de 5 ans,*
- *déficit du budget annexe des transports scolaires qui devient une charge récurrente pour le budget principal*

**... auxquelles il convient d'ajouter, un contexte inflationniste, certes en décélération par rapport en 2023 mais toujours important (+ 3,4 % au niveau national en novembre 2023 contre +5,2% en 2022) avec de nouvelles hausses des prix :**

- *La hausse des salaires de +3,5% en 2022 et +1,5% en juillet 2023 qui se poursuit par une augmentation de 5 points d'indices au 1<sup>er</sup> janvier 2024*
- *La hausse des prestations, des matières premières, des cotisations...*
- *le coût de l'énergie*
- *les taux d'intérêt qui impactent la charge d'intérêts du plan pluriannuel d'investissement*
- *le taux du livret A maintenu à 3%*

*La situation financière de la collectivité, dans un contexte mouvant, nécessite une gestion rigoureuse.*

# Contexte local

Pour 2024, le travail sur la prospective financière a été réactualisée en conservant les objectifs fixés les années précédentes :

- maintenir le niveau des services publics attendus par le territoire
- permettre la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement réaliste en s'appuyant sur les objectifs du projet de territoire
- maintenir un niveau d'épargne autour des 10%
- maintenir une capacité de désendettement acceptable inférieure à 7 ans à l'issue de la période

Des éléments nouveaux interviennent en 2024 :

- Développement de services de transports collectifs financés en partie par le versement mobilité, recette nouvelle qui nécessite la mise en place d'un **nouveau budget annexe « transports collectifs et partagés »** qui fera l'objet d'un abondement du budget principal, comme pour le budget des « transports scolaires »
- Création d'un **budget annexe « portage foncier »** - sans participation du budget principal, il s'équilibre par lui-même. Ce budget annexe a vocation à porter le déploiement de baux emphytéotiques et baux à construction afin de répondre aux besoins d'implantation et de développement des entreprises sur le territoire.

# Cadrage budgétaire 2024

## Recettes de fonctionnement 2024

- **L'évolution des valeurs locatives en 2024 :**

La revalorisation des valeurs locatives pour 2024 est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.), constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Elle est prévue à hauteur de 3,9 % pour 2024 contre 7,1 % en 2023.

- **La stabilité des taux de fiscalité :**

Pour l'année 2024, il n'est pas prévu de hausse des taux de fiscalité. Les taux 2024, resteront les mêmes que ceux votés en 2023 à savoir :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25.89 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13,27 %
- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 5,91 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 5.71 %

# Cadrage budgétaire 2024

## Recettes de fonctionnement 2024

- **L'évolution du transfert de TVA :**

le PLF pour 2024 prévoit une hausse de 4 % de la fraction de la TVA perçue par les EPCI correspondant d'une part à leur ancien produit de TH sur les résidences principales et d'autre part à la compensation de la suppression de la CVAE en 2023. Cette attribution représente près de 30 % des recettes de la collectivité.
- **L'instauration du versement mobilité et la création d'un budget annexe :**

Le conseil communautaire a arrêté son schéma des « transports collectifs et partagés », en novembre dernier. La mise en œuvre opérationnelle des nouveaux services de transports collectifs et partagés, nécessite un financement complémentaire de 1,3 M€ qui s'appuiera sur l'instauration d'un Versement Mobilité.

Le Versement Mobilité, c'est une contribution des entreprises au financement d'offres et de services de mobilité. Il est versé par les employeurs publics et privés de plus de 11 salariés et est recouvré par les URSSAF. Le taux maximal applicable sur le territoire de Pornic aggro Pays de Retz est de 0,8 %.

Les recettes attendues ont été estimées par l'URSSAF et s'élèvent entre 1,1 M€ et 1,6 M€ pour une année complète. Aussi, le choix a été fait de partir sur une recette estimative de 1,3 M€ pour une année complète soit 650 000 € pour 2024, compte tenu de son instauration à compter du 1er juillet 2024, soit une ½ année.

L'instauration du Versement Mobilité nécessite de créer un budget annexe dédié.

# Cadrage budgétaire 2024

## Recettes de fonctionnement 2024

- **La politique tarifaire des services publics :**

Tarification : maintien de la ligne directrice d'une hausse de 2% en moyenne par an (malgré le contexte inflationniste)  
Pour l'évolution des loyers, indexation sur les indices de référence

- **La participation financière des budgets annexes pour les charges « services supports » du budget principal**

Depuis 2022, les budgets annexes, qui disposent de leur propre fiscalité, prennent, en plus des charges indirectes déjà comptabilisées, une quote-part des frais de structure et services supports afin de connaître au plus juste le coût des services délivrés et par voie de conséquence, de déterminer leur juste financement par la tarification qui leur est appliquée.

Dépenses concernées qui représentent 675 075 € pour 2024

- Quote-part des services ressources : RH, finances, marchés publics, communication, DSI, SIG, ...
- Quote-part des indemnités des élus et du temps de la Direction
- Le remboursement des postes RH financés par le budget principal (cela ne concerne que les agents GEMAPI)

[Détail en annexe](#)

## Dépenses de fonctionnement 2024

Les axes de redressement mis en place en 2022 et 2023, ont produit les effets escomptés permettant au budget principal de s'équilibrer, et de retrouver une capacité à porter la mise en œuvre du projet de territoire :

- **Chapitre 011** : les charges à caractère général maîtrisées

Les charges à caractère général subissent les hausses liées à l'inflation actuelle qui perdure même si moins importante que l'année passée (prestation de services maintenance, alimentation, énergies ...).

Prévisionnel 2024 : 6,6 M€ soit + 3,5 % par rapport à 2023

- **Chapitre 012** : les charges de personnel

Le dégel du point d'indice et sa **revalorisation de 5%** (3,5% + 1,5% en 2022 et 2023) et la hausse de 5 points supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des agents impactent de manière conséquente le chapitre 012. A cela s'ajoute comme chaque année le coût des nouveaux postes (temporaires ou permanents) nécessaires à la structuration des organisations et les coûts issus des évolutions réglementaires (+ 1,5 % par an pour le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la prime dite « pouvoir d'achat », ...,

Prévisionnel 2024 : 12,212 M€ soit + 7 % par rapport à 2023 et + 5% par rapport au prévisionnel 2024 de la prospective

## Dépenses de fonctionnement 2024

- **Chapitre 65** : autres charges de gestion courante

Maîtrises des « autres charges de gestion courante » qui correspondent aux cotisations et subventions versées.

- Hausse importante cependant de la participation au SDIS44 + **325 000 € en 2023 et + 172 279 € en 2024.**

- Prise en charge du déficit du budget annexe « Transports Scolaires ». Le budget principal se doit de venir équilibrer le budget annexe des « transports scolaires ». Pour l'année 2024, la participation est estimée à environ 1,32 M€ (Prospective détaillée 2022-2026 en annexe)

- Nouvelle participation au budget annexe « transports collectifs et partagés » : 400 K€

Prévisionnel 2024 : 8,062 M€ soit + 6 % par rapport à 2023

- **Chapitre 66** : Charges financières

Prise en considération de la hausse des taux pour les emprunts à taux variables (1 seule emprunt sur le budget principal)

Pas de nouvel emprunt réalisé en 2023 et pas de perspective de nouvel emprunt en 2024

Stabilité des charges financières

# Cadrage budgétaire 2024

## Dépenses d'investissement 2024 :

- Le PPI (plan pluriannuel d'investissement) actualisé pour 2024 dans le respect de la prospective financière 2021-2026.
- La planification pluriannuelle par les AP/CP (Autorisation de programme et crédits de paiement) est favorisée. L'inscription d'opérations d'équipement en AP/CP permet d'optimiser la gestion budgétaire puisque, seuls, les besoins en crédit de paiement pour l'année, sont prévus au budget de l'année tout en permettant l'engagement pluriannuel des dépenses. Cette technique permet d'éviter les restes à réaliser de crédits parfois conséquents tant en dépenses qu'en recettes.
- Chaque projet d'investissement doit également prendre en considération les impacts induits sur les dépenses de fonctionnement futures.
- Maintien de la politique de fonds de concours mise en place sur l'ensemble du territoire communautaire. À savoir : Commune entre 0 et 3 000 habitants : 14 000 € / Commune entre 3 000 et 6 000 habitants : 7 000 € / Commune de + de 6 000 habitants : 0 €
- Le PPI est financé avec :
  - Le FCTVA
  - Les subventions certaines
  - Les attributions de compensation d'investissement reversées par les communes
  - Le reversement des taxes d'aménagement perçues en n-1 par les communes sur les ZAE
  - L'autofinancement (c'est-à-dire l'épargne nette dégagée)
  - L'emprunt

# PPI - total investissement 2024 : 13,755 M€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL SUR LA PERIODE 2024-2027
<b>TRANSPORTS &amp; MOBILITE</b>	- €	151 500 €	577 500 €	935 000 €	2 937 000 €	2 025 000 €	2 750 000 €	8 647 000 €
Mobilité Mise en oeuvre des itinéraires				724 000 €	2 837 000 €	1 925 000 €	2 650 000 €	8 136 000 €
Mobilité équipements		151 500 €	577 500 €	211 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	511 000 €
<b>EAU</b>	<b>2 785 000 €</b>	<b>2 787 000 €</b>	<b>2 808 800 €</b>	<b>2 957 000 €</b>	<b>11 828 000 €</b>			
Eaux Pluviales	2 500 000 €	2 565 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	10 000 000 €
Aides aux SPANC	225 000 €	125 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	900 000 €
Pêche à pied		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €
Défense incendie - schéma directeur		35 000 €	20 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	720 000 €
Défense incendie - renouvellement	60 000 €	60 000 €	61 800 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
<b>HABITAT</b>	<b>1 002 000 €</b>	<b>407 600 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>1 030 000 €</b>	<b>1 201 000 €</b>	<b>750 000 €</b>	<b>850 000 €</b>	<b>3 831 000 €</b>
Politique de l'habitat PLH		3 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	2 000 000 €
Plateforme territoriales et PIG	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Résidences jeunes actifs	476 000 €	177 300 €					300 000 €	300 000 €
Opportunité foncière : logement saisonniers				200 000 €	221 000 €			421 000 €
Gens du voyage	476 000 €	177 300 €		280 000 €	430 000 €	200 000 €		910 000 €
<b>DEV. ECO</b>	<b>124 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>578 234 €</b>	<b>727 191 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 305 425 €</b>
Subventions (aides économiques)			10 000 €					- €
Etudes nouvelles zones			35 000 €					- €
DEV ECO concession Butai								- €
DEV ECO concession Blavetière				100 000 €				100 000 €
DEV ECO concession Chaussée					287 191 €			287 191 €
DEV ECO concession Europe				478 234 €				478 234 €
DEV ECO concession Pré Boismain	124 000 €				440 000 €			440 000 €
DEV ECO concession Val Saint Martin								- €
<b>DSI</b>	<b>470 000 €</b>	<b>436 700 €</b>	<b>688 000 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>1 680 000 €</b>
Infrastructures informatiques		47 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €
Acquisition/renouvellement matériel informatique	330 000 €	197 850 €	257 500 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	800 000 €
Applications/logiciels	140 000 €	191 850 €	410 500 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	800 000 €

<b>POLE TECHNIQUE</b>	<b>1 040 000 €</b>	<b>3 272 861 €</b>	<b>7 796 720 €</b>	<b>7 606 752 €</b>	<b>5 483 317 €</b>	<b>8 553 500 €</b>	<b>9 308 500 €</b>	<b>30 952 069 €</b>
<b>POLE TECHNIQUE - ETUDES</b>		<b>90 728 €</b>	<b>53 000 €</b>	<b>56 500 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>186 500 €</b>
Frais d'études		90 728 €	53 000 €	56 500 €	50 000 €	50 000 €	30 000 €	186 500 €
<b>POLE TECHNIQUE - AMENAGEMENT TERRAINS / VOIRIES</b>		<b>145 756 €</b>	<b>1 379 155 €</b>	<b>1 275 000 €</b>	<b>740 000 €</b>	<b>740 000 €</b>	<b>740 000 €</b>	<b>3 495 000 €</b>
Frais d'études requalifications		- €	246 000 €	210 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	270 000 €
Recurents requalification diverses (2315)		- €	246 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	750 000 €
Requalification de zones / Travaux		145 756 €	887 155 €	815 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 200 000 €
<b>POLE TECHNIQUE - MOBILIER / MATERIEL</b>		<b>157 309 €</b>	<b>166 950 €</b>	<b>95 000 €</b>	<b>95 000 €</b>	<b>95 000 €</b>	<b>95 000 €</b>	<b>380 000 €</b>
Renouvellement Parc Auto (21)	20 000 €	111 599 €	109 500 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Renouvellement mobilier & matériel (21)	20 000 €	45 710 €	57 450 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	180 000 €
<b>POLE TECHNIQUE - BATIMENTS DIVERS</b>		<b>2 740 878 €</b>	<b>790 000 €</b>	<b>681 378 €</b>	<b>1 218 500 €</b>	<b>2 968 500 €</b>	<b>4 068 500 €</b>	<b>8 936 878 €</b>
Gendarmerie de Sainte-Pazanne	1 000 000 €	2 626 640 €	205 000 €	11 378 €				11 378 €
Extension du siège de Pornic		- €	21 000 €	20 000 €	50 000 €	1 050 000 €	2 050 000 €	3 170 000 €
Bâtiments gros entretiens		114 238 €	564 000 €	550 000 €	418 500 €	418 500 €	418 500 €	1 805 500 €
Aquacentre							100 000 €	100 000 €
Gymnase - audit préalable réhabilitation				50 000 €	50 000 €			
Gendarmerie Chaumes en Retz				50 000 €	700 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	3 750 000 €
<b>POLE TECHNIQUE - BATIMENTS PEEJ</b>	<b>360 000 €</b>	<b>138 190 €</b>	<b>5 407 615 €</b>	<b>5 498 874 €</b>	<b>3 379 817 €</b>	<b>4 700 000 €</b>	<b>4 375 000 €</b>	<b>17 953 691 €</b>
Villeneuve ALSH -APS	300 000 €	- €	765 000 €	1 065 000 €	- €			1 065 000 €
Ste Pazanne - MJ	60 000 €	78 360 €	1 711 235 €	690 000 €	15 000 €			705 000 €
Cheix - ALSH -APS		5 016 €	1 097 984 €	1 420 614 €	15 000 €			1 435 614 €
Port Saint Père - extension ALSH		28 502 €	616 498 €	698 469 €	15 000 €			713 469 €
Chaumes -MJ		3 102 €	316 898 €	912 169 €	15 000 €			927 169 €
Chaumes - La Sicaudais - APS		23 210 €	790 000 €	539 622 €	327 417 €	15 000 €		882 039 €
St Michel - ALSH-APS			50 000 €	73 000 €	500 000 €	1 500 000 €	1 100 000 €	3 173 000 €
St Hilaire de Chaléaons ALSH- APS			60 000 €	50 000 €	1 428 400 €	200 000 €		1 678 400 €
Vue - APS					200 000 €	850 000 €	650 000 €	1 700 000 €
Ste Pazanne ALSH-APS					50 000 €	825 000 €	825 000 €	1 700 000 €
La Plaine - ALSH-APS					360 000 €	360 000 €		720 000 €
Rouans - ALSH-APS				50 000 €	354 000 €	300 000 €		704 000 €
MJ mutualisée La Plaine construction							250 000 €	250 000 €
Pornic - La Toupie					100 000 €	300 000 €	1 200 000 €	1 600 000 €
MJ Pornic						350 000 €	350 000 €	700 000 €
<b>Investissement petit matériel services divers</b>		<b>48 500 €</b>	<b>130 300 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
investissements petit matériel (services divers)		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
Amphithéâtre		12 000 €	27 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
Aquacentre		11 500 €	78 300 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
PEEJ		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €
<b>INVESTISSEMENTS DIVERS (administration générale, com, ...)</b>	<b>- €</b>	<b>57 050 €</b>	<b>59 700 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>128 000 €</b>
Signalétique, petit matériel, banque d'accueil		28 050 €	33 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
Divers investissements		29 000 €	26 700 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	108 000 €
<b>Hors programme</b>	<b>147 000 €</b>	<b>147 000 €</b>	<b>147 000 €</b>	<b>147 000 €</b>	<b>147 000 €</b>	<b>147 000 €</b>	<b>147 000 €</b>	<b>588 000 €</b>
Autres fonds de concours et subventions	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	588 000 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>5 928 000 €</b>	<b>7 308 211 €</b>	<b>12 803 020 €</b>	<b>13 755 986 €</b>	<b>13 954 508 €</b>	<b>14 934 500 €</b>	<b>16 514 500 €</b>	<b>59 159 494 €</b>

# *Les éléments de contexte pour 2024*

# Les objectifs stratégiques

## *Le projet de territoire*

Ce projet de territoire constitue la future feuille de route de l'agglomération, mais une feuille de route qui se veut évolutive pour s'adapter au contexte mouvant et permettre à la collectivité de conserver une capacité de réaction et d'adaptation nécessaire dans le monde actuel.

Cette feuille de route fixe le cap jusqu'à l'horizon 2030 pour permettre au territoire de faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, actuels et à venir.

Trois grands enjeux se dégagent :

1. D'abord agir ensemble pour faire face aux grands défis environnementaux et à l'urgence climatique. Ces actions volontaristes traiteront tout particulièrement du risque lié à l'eau, de la mobilité durable et de la sobriété énergétique.
2. Ensuite, défendre ce qui fait l'identité de notre territoire « ce qui nous unit » : défendre nos centres villes et nos centres bourgs, contraindre l'étalement urbain dans toutes ses formes en imaginant de nouveaux modèles d'accueil moins consommateurs d'espace, tant pour l'habitat que pour les activités économiques, protéger notre patrimoine et nos paysages et révéler notre territoire d'eau.
3. Enfin, renforcer le lien social : accompagner le rajeunissement de notre territoire et ses multiples conséquences tout en prenant soin de nos aînés, accompagner l'usage du numérique et prendre en compte la nécessité de renforcer le dialogue citoyen.

## *Les autres stratégies communautaires*

Au delà du projet de territoire des stratégies plus sectorielles guident les actions de la collectivité :

- Le Plan des Mobilités et le schéma des modes actifs adoptés en 2022 et le schéma des transports collectifs et partagés adopté en 2023
- Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Le « projet social de territoire »
- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Contrat Local de Santé
- Le projet culturel de territoire, ...

# Les objectifs stratégiques

## *Le schéma de mutualisation*

### Contexte et objectifs

- Obligation pour les EPCI de mettre en œuvre un schéma de mutualisation sur la durée du mandat afin d'améliorer l'organisation des services
- Volonté de faire de la mutualisation un axe fort de la politique communautaire afin de mieux coordonner l'action de nos collectivités à l'échelle du nouveau territoire communautaire.
- La révision du schéma de mutualisation, adopté fin 2018, est en cours. La démarche devrait aboutir courant 2024.

### Mise en œuvre et bilan

- Création de 4 services communs :
  1. Recherche de financements et assistance au montage de projets - EPCI + 15 communes)
  2. Gestion des Ressources Humaines - EPCI + 3 communes
  3. Direction des Systèmes d'Information - EPCI + 1 commune
  4. Conseiller numérique - EPCI + 7 communes
- Groupements de commandes en cours et à venir – selon opportunité
- Poursuite des réflexions sur le schéma de mutualisation (Cf. fiches actions)

### Fiches actions du schéma de mutualisation

Enjeux	Fiches actions	
Observation Etat des lieux	1	Mise en place d'un observatoire financier et fiscal
	2	Mise en place d'un observatoire RH / d'une bourse de l'emploi
	3	Réalisation d'un diagnostic informatique
	4	Réalisation d'une analyse des besoins sociaux
Coordination Mise en réseau	5	Mise en place d'un intranet partagé entre communes et communauté
	6	Harmonisation des logiciels et outils métiers
	7	Accompagnement au montage des dossiers retraite
Coopération renforcée	8	Réalisation d'un programme pluriannuel des groupements de commandes
	9	Conseil et assistance en matière d'achat et de commande publique
	10	Mise en place d'un plan de formation partagé
Mise en commun Co-gestion	11	Suivi de la mise en œuvre du document unique
	12	Recherche de subventions et accompagnement au montage de projets
	13	Conseil et assistance en matière juridique

# Les objectifs stratégiques

## *Le pacte financier et fiscal*

### Contexte et objectifs

- Un contexte de rigueur financière qui invite à se réinterroger sur les liens financiers et fiscaux entre communes et communauté
- Un objectif de maîtrise et d'optimisation des recettes fiscales pour le territoire
- Une volonté de définir une stratégie financière, adaptée aux besoins de financement du territoire

### Déploiement des actions du pacte

- Nouvelle politique de fonds de concours (FdC) : poursuite de la politique de FdC (prolongation en 2024)
- Majoration de la TASCOM achevée en 2021 avec application du coefficient multiplicateur à 1,15 %
- Refonte de valeurs locatives professionnelles réalisée en lien avec la DRFIP en 2022
- Evolution législative qui affecte désormais, directement aux communes, 20% des IFR
- Poursuite des réflexions engagée dans le cadre du pacte (Cf. fiches actions)

### Fiches actions du pacte financier et fiscal

Thématiques		Fiches actions
Veille financière et fiscale	1	Communication systématique des choix fiscaux des communes en amont du vote des taux (recensement des changements en septembre / réunion des élus en octobre)
	2	Création d'un fichier d'analyse des principaux indicateurs pour les communes et la Communauté
Meilleure équité fiscale Optimisation de la fiscalité locale	3	Travail sur la cohérence des tarifs appliqués dans le cadre de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels
	4	Majoration de la TASCOM
Transferts de compétences et mutualisations de services	5	Définition d'une méthodologie d'évaluation des transferts de charges afin d'assurer la neutralité budgétaire et l'équité entre les communes
	6	Remboursement de charges des services mutualisés
Partage de taxes locales	7	Reversement aux communes concernées de 20% du produit associés aux nouvelles installations d'IFER éoliennes (sous réserve de modifications législatives)
Solidarité Péréquation	8	Répartition du FPIC
	9	Mise en place un fonds de concours pendant 3 ans (2019/2021) sur l'ensemble du territoire, sur la base d'une règle démographique
	10	Création d'une garantie d'emprunt pour la réalisation de logements sociaux et la mise en place d'un règlement communautaire sur les garanties d'emprunt

*Rapport sur les Orientations Budgétaires*  
*Budget principal*

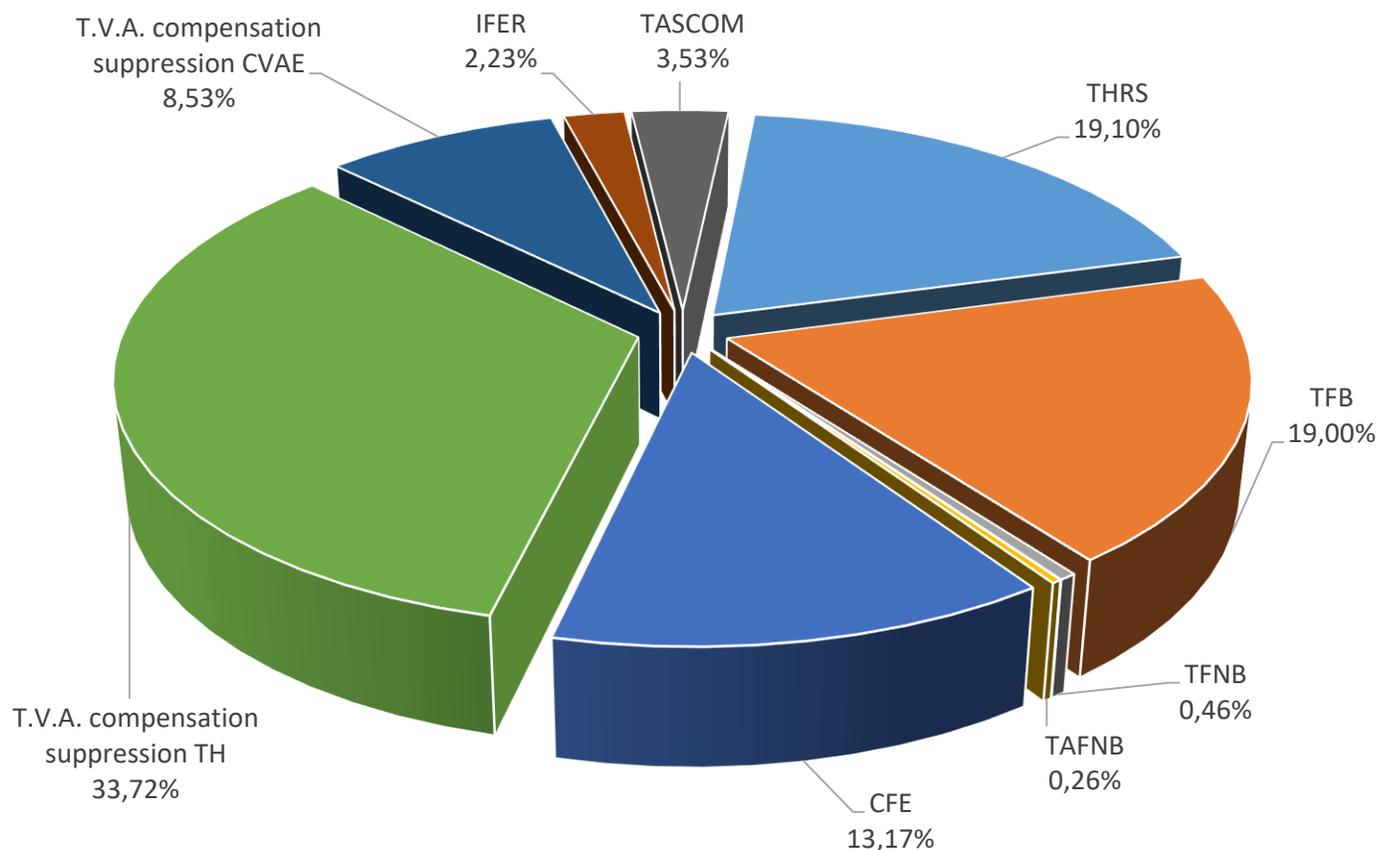
## 73 : Les recettes fiscales pour 2024 : 31,962 M€

- **Les quatre taxes pour 2024 : 15,682 M€** (contre 14,627 M€ en 2023)
  - **Evolution des bases :**
    - La revalorisation des valeurs locatives pour 2024 est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.), constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Elle est prévue à hauteur de 3,9 % pour 2024 contre 7,1 % en 2023. A cela s'ajoute l'évolution physique évaluée pour la THRS à 0,8 % et à 1,4 % pour le FB. Soit une hausse des bases de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 4,7 % et de 5,3 % sur le foncier bâti.
  - **Evolution des taux :**
    - Il n'est pas prévu d'évolution des taux en 2024, ils restent identiques à 2023.
    - Soit :
      - **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25.89 %** identique à 2023
      - **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13,27 %** identique à 2023
      - **Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 5,91 %** identique à 2023
      - **Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 5.71 %** - identique à 2023
- **Le transfert de TVA (compensation de la suppression taxe d'habitation) : 12, 806 M€** contre 11,897 M€ en 2023
  - le PLF pour 2024 prévoit une hausse de 4 % de la fraction de la TVA perçue par les EPCI correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales. La compensation 2024 est estimée à **10, 221 M€ en 2024** contre 9,828 M€ en 2023
  - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) a été supprimée en 2023 et compensée par une fraction de la TVA évaluée à **2,585 M€ en 2024** contre 2,330 M€ pour 2023

# Ressources prévisionnelles 2024 de l'EPCI

- **FPIC 2024** : hypothèse 2024 : la collectivité n'est ni bénéficiaire ni contributrice, sous réserve des éléments qui seront communiqués par les services de l'Etat.
- **Taxe de séjour pour 2024 : 1 650 000 €** reversés à l'OTI (dépense inscrite en atténuation de produit chapitre 014) et au Département de Loire Atlantique pour le montant correspondant au reversement de la taxe de séjour additionnelle départementale

Fiscalité	Perspectives 2024
THRS	5 790 378 €
TFB	5 760 408 €
TFNB	140 637 €
TAFNB	77 310 €
CFE	3 990 913 €
T.V.A. compensation suppression TH	10 221 206 €
T.V.A. compensation suppression CVAE	2 585 203 €
IFER	674 988 €
TASCOM	1 071 075 €
FPIC	0 €
<b>Total</b>	<b>30 312 118 €</b>
Taxe de séjour 2024 + TA départementale 10%	1 650 000 €
<b>Total avec TS</b>	<b>31 962 118 €</b>



## 074 – Dotations, subventions et participations : 7,747 M€

- **Dotation d'intercommunalité 2024 : 4,206 M€**

- Pour 2024, l'hypothèse retenue est une quasi stabilité de la dotation d'intercommunalité pour un montant à 4,206 M€ compte tenu de l'évolution de population, du CIF et du potentiel fiscal / habitant
- Le CIF, étant supérieur à 35% (48,59% en 2023), la collectivité peut également bénéficier d'une non application du dispositif d'encadrement de la baisse de la Dotation d'Intercommunalité de 5% par an par rapport à l'année précédente.

- **Dotation de compensation 2023 : 1,069 M€**

- Un écrêtement annuel de - 2,78 %, fixé par le Comité des Finances Locales (Rappel : écrêtement de -2,30 % entre 2017 et 2018)
- Pour 2023 : hypothèse d'une poursuite de l'écrêtement à 2,78 % soit une dotation de compensation pour 2023 de 1 069 166 €

- **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 94 734 €** (maintien du montant 2023)

- **Allocations compensatrices : 911 158 €** - les allocations compensatrice comprennent la réduction des bases des établissements industriels et celles de la CVAE, le compensation de la TVA sont désormais intégrées dans le transfert de TVA (au chapitre 73)

- **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 28 294 €** (maintien du montant 2023)

- **Reversement du FCTVA : 25 000 €**

### Les autres dotations ou participations : 1,645 M€ dont

- **Participations de la CAF pour les prestations « enfance jeunesse » : 1,352 M€** (estimation dans l'attente de la réforme des participations de la CAF)
- **Participation du Département / CARSAT pour le CLIC : 170 000 €** (revalorisation de la part du Département)
- **Participation de la Région et du Département pour l'utilisation des équipements sportifs : 30 000 €**
- **Fonds de soutien aux activités périscolaires : 30 000 €**

# Ressources prévisionnelles 2024 de l'EPCI

## 070 – Produits des services : 2,050 M€

- **Tarifications des principaux services**

- Aquacentre : 400 000 €
- Service culture Amphithéâtre/Sémaphore : 25 000 €
- Service « petite enfance – enfance – jeunesse » : 700 000 €
- Service mobilité : location VAE : 17 000 €

- **Refacturations des prestations aux budgets annexes :**

- Depuis 2022, les budgets annexes, qui disposent de leur propre fiscalité, prennent en charge une quote-part des charges indirectes des services ressources (675 075 €) et des frais de structure (170 000 €)

- **Remboursement des communes pour mise à disposition d'agents**

- Remboursement agents mis à disposition (PETR, pôle eau, PEEJ...) : 70 500 €
- Depuis 2022, la participation des communes au services commun est prélevée directement sur les Attributions de Compensation

- **Divers (gens du voyage, ...) : 35 000 €**

## 075 - Les autres produits de gestion courante : 1 150 000 €

- Les revenus des immeubles représentent 1 123 000 € dont principalement les gendarmeries (920 383 € pour Pornic et 112 467 € pour Villeneuve-en-Retz et 90 709 € pour Sainte-Pazanne...)

# Ressources prévisionnelles 2024 de l'EPCI

## **013 - Atténuation de charge : 250 000 €**

- Remboursement pour les agents en détachements auprès de l'OTI
- Remboursement assurances du personnel – congés maternités

## **77 - Recettes exceptionnelles 2024 : 53 400 €**

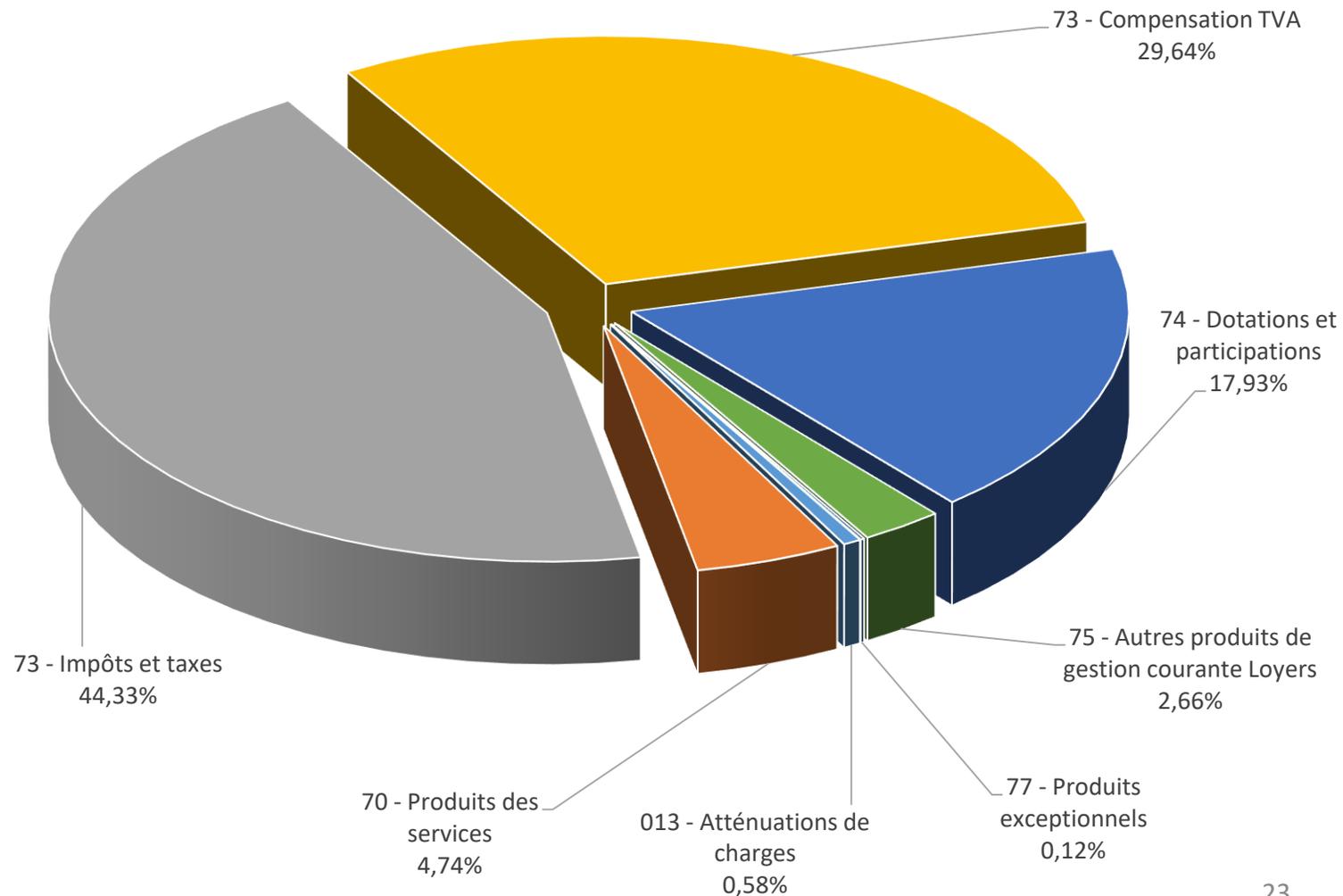
- Reversement du Fonds territorial Résilience : 38 K€ pour 2023

## **78 – Reprises sur provision 2024 :**

- Pas de reprise de provision pour 2024

# CA Pornic Agglo Pays de Retz - Synthèse des ressources 2024

Recettes de fonctionnement	Orientations budgétaires 2024
013 - Atténuations de charges	250 000 €
70 - Produits des services	2 050 126 €
73 - Impôts et taxes	19 155 708 €
73 - Compensation TVA	12 806 409 €
74 - Dotations et participations	7 747 480 €
75 - Autres produits de gestion courante Loyers	1 150 000 €
77 - Produits exceptionnels	53 400 €
<b>Total</b>	<b>43 213 292 €</b>



# SECTION FONCTIONNEMENT 2024

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 :

### **011 – dépenses de gestion à caractère général : 6,6 M€ (+ 3,5 % par rapport à 2023)**

#### **Affaires générales**

- Contrats de prestations, maintenance, énergie alimentation
- Entretien des voiries et espaces verts des ZAE – en augmentation dans le cadre des reprises des concession et clôtures de budgets annexes
- Entretien des bâtiments liés à la PEEJ
- Finalisation du Contrat Local de Santé et mise en œuvre des 1ères actions

#### **Développement durable**

- Poursuite de la prestation de Conseil en énergie partagé : conventionnement avec les communes
- Programme d'animation et de sensibilisation auprès des écoles du territoire / organisation de la semaine du DD
- Mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME (déclic énergie, programme WATTY à l'école, formation DD pour le personnel, adhésion au Réseau Citoyen énergie renouvelable en Pays de la Loire)

#### **Economie / Emploi :**

- Commerce : poursuite du dispositif pour soutenir les communes dans les études d'ingénierie + accompagnement à la commercialisation
- Animation économiques : renforcements des partenariats avec les chambres consulaires : ateliers thématique numérique / emploi / mobilité / économie circulaire
- Poursuite de la démarche touristique avec Bretagne Loire Océan

# SECTION FONCTIONNEMENT 2024

## **Pôle petite-enfance, enfance, jeunesse :**

- Application de la Convention Territoriale Globale (CTG) piloté par le service PPEJ mais qui se doit d'aborder la question de la politique sociale de la collectivité dans toutes ses composantes, Il s'agit d'écrire le « projet social de territoire ».
- Consolidation de l'organisation des service (mise en œuvre )
- Jeunesse : travail engagé en 2023 sur la notion d'« aller vers », accompagnement du service au changement, adaptation des outils (véhicule)

## **Habitat :**

- Aide à l'amélioration du parc privé : Poursuite des actions du PIG « habiter mieux » à l'échelle du PETR et poursuite de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) à l'échelle de l'Agglo
- Actions foncières : aides à la production : accompagnement des communes à l'élaboration de leur stratégie foncière et travail sur les gisements fonciers / adhésion à l'Office Foncier Solidaire (OFS)
- Public spécifique : Gens du voyage / hébergement des jeunes chez l'habitant ou en résidence
- Révision du PLH à 3 ans et mise en œuvre de la réforme des attributions

## **Agriculture, espaces naturels affaires foncières :**

- Poursuite de la mission d'appui de la chambre d'agriculture + déploiement d'un plan
- Poursuite du partenariat Vigifoncier + intervention en révision de prix
- Réédition des plaquettes sur la vente directe

## **Pôle eau :**

- Entretien du réseau eau pluvial + entretien des bassins d'orage, fossés, ...
- Défense incendie – entretien des dispositifs
- Honoraires et frais de contentieux (en progression)
- Suivi des rejets pluviaux du littoral (étude profil de plages – profil conchylicole)

## **Conseil de développement :**

- Budget de fonctionnement du conseil de développement (hors portage des actions inscrites dans les budgets des services)

# SECTION FONCTIONNEMENT 2024

## **Mobilités :**

- Le service de la navette estivales va basculer sur le budget annexe transports collectifs et partagés ainsi que le TAD à partir du 1<sup>er</sup> juillet, date du transfert de la compétence de la Région vers l'Agglomération,
- Le financement du service du 1<sup>er</sup> semestre 2024, du TAD actuel, restera bien sur le budget principal
- Pérennisation du service de location longue durée de VAE (+ 100 vélos et 3 vélos cargos )
- Mise en œuvre du schéma communautaires des modes actif adopté en 2022 (déploiement d'itinéraires cyclables + animations)
- Circuits de randonnée : petit entretien (bac à chaîne, signalétique, ...) et création de nouveaux circuits (boucles vélo)

## **C.I.S.P.D (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)**

- Action de sensibilisation des jeunes exposés à la délinquance
- Action de sensibilisation sur les violences intrafamiliales

## **Culture Sport :**

- Poursuite de l'activité voile scolaire pour l'ensemble des enfants du territoire, accueil de la coupe régionale de voile légère, développement des filières de formation
- Poursuite du travail sur le Projet Culturel de Territoire
- Poursuite d'un partenariat autour de la mise en valeur du patrimoine

## **014 – Atténuation de produit (reversement de fiscalité) : 11 M€**

- Reversement des attributions de compensation : 8 952 778 € contre 8 825 567 € pour 2023. En 2024, les participations des communes au fonctionnement des services mutualisés sont prélevées sur les Attribution de Compensation, elles représentent 843 509 € par an pour les 4 services : gestion des Ressources Humaines / Direction des Services Informatiques » / conseiller numérique / Recherche de financement
- Reversement de la taxe de séjour : 1 500 000 € à l'OTI et 150 000 € au Département
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources): il s'élève à 399 103 € (identique à 2023)

# SECTION FONCTIONNEMENT 2024

## 65 – Autres charges de gestion courante : 8,062 M€

Outre les indemnités d'élus (340 000 €), les autres charges de gestion courante sont constituées des participations et subventions.

### Les participations :

- Les participations des collectivités au service d'incendie et de secours (SDIS) sont en augmentation. Le conseil d'administration du SDIS44 a fixé la hausse à 4,8 % pour 2024. Cela représente une hausse de 172 279 € et porte la participation à 2 779 993 € contre 2 607 714 € en 2023.
- Participations et cotisations aux organismes extérieurs (PETR, AURAN, A.D.D.R.N., participation TE44, Point Justice, maison des adolescents, ...) : 330 000 €
- Les licences et frais d'hébergement des logiciels : 125 000 €

### La participation pour Délégation de Service Public :

- Seul le centre aquatique « Aquaretz » est géré en délégation de service public. Le montant de la redevance estimée est de 400 000 € (renouvellement de la DSP en cours)

### Les subventions aux organismes de droit privé : 2,1 M€

- Le montant des subventions en 2023 est lié essentiellement au secteur « petite enfance - enfance, jeunesse », avec plus de 1 800 000 €.
- Des subventions sont également versées à Inseretz, Mission locale, la Maison des Adolescents, les établissements scolaires du secondaires pour les activités sportives et culturelles, aux Historiens du Pays de Retz, au Collectif Spectacle en Retz et à diverses associations d'intérêt communautaires : 300 000 €

### Les autres subventions : 1,987 M€ €

- La subvention à l'office de tourisme est de 200 000 €
- Subvention d'équilibre pour clôturer des budgets annexes « La musse / Bel air/ Mottay » : 67 000 €
- Subvention d'équilibre au budget annexe transports scolaires : 1 320 000 €
- Subvention d'équilibre au budget annexe transports collectifs et partagé : 400 000 €

## 66 – charges financières : 400 000 €

Pour l'année 2024, et hors emprunt nouveau, le montant des intérêts représente 396 K€ (à noter que ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des taux qui impacte nos emprunts à taux révisables)

## 67 – charges exceptionnelles : 6 000 €

- Annulation de recettes sur exercices antérieurs

# SECTION FONCTIONNEMENT 2024

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024:

**012 : les charges de personnel du budget général : 12,212 M€**

### **Enveloppe pour les postes permanents 11,377 M€ :**

- Toutes les charges de personnels des agents permanents en poste au 01/01/2024 : **11,167 M€**
  - La prise en compte, sur l'année complète, des revalorisations intervenues au cours de l'année 2023, la revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 + une enveloppe prévisionnelle relative à la revalorisation pouvoir d'achat
  - Le nouveau versement mobilité en tant qu'employeur de plus de 11 salariés : 45 000 €
  - La prise en compte en année complète des recrutements intervenus en 2023
  - Le GVT (glissement-vieillesse-technicité) correspondant aux avancements de grade, évolution de carrière, ... pris en compte à hauteur de 2%
- Ainsi que les créations de postes permanents 2024 à hauteur de **210 K€** :
  - En lien avec la contractualisation avec la CAF dans le cadre de la signature de la CTG : Un animateur de la CTG rattaché à la DGA (Cat A ou B), un animateur parentalité LAEP - 0/3 ans + remplacement dans les structures d'accueil en lieu et place de remplacements extérieurs (Cat A - EJE), un animateur parentalité enfant (en remplacement d'un agent réaffecté) (Cat B)
  - En lien avec la mise en œuvre du projet d'organisation : création d'un service juridique - 1 poste d'attaché (Cat A)
  - Un renfort de temps d'accueil pour le CLIC (Cat C)

# SECTION FONCTIONNEMENT 2024

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024:

**012 : les charges de personnel du budget général : 12,212 M€**

### **Enveloppe pour les postes temporaires, chargés de projet, renforts : 835 K€ :**

- Les postes non permanents concernent des missions ponctuelles liées à des évènements exceptionnels, les missions ayant une durée limitée ou à des recrutements temporaires avant une structuration d'un service (période d'expérimentation par exemple).
- Les chargés de projet tels que ORT petite ville de demain, le Projet Culturel de Territoire, le conseiller numérique, l'animateur « Economie circulaire », animateur PTRE (Plateforme Territoriale des Rénovation Energétique), ... sont dans cette catégorie
- Pour 2024 : création de poste temporaires à hauteur de 215 K€ :
  - Dans le domaine de la transition : un technicien économiste de flux (Cat B)
  - Dans le domaine agricole : un animateur du PEAN (Cat B)
  - Des renforts d'accompagnement de projet 2 ETP (coordination projet changement de SIRH, Intranet, ...)

# SECTION FONCTIONNEMENT 2024

En reprenant l'intégralité des éléments présentés ci-avant, les dépenses de personnel (effectif constant au 31/12/2023) progressent de + 7% par rapport à la masse salariale 2023 en année pleine. A noter que le budget général porte une partie de la masse salariale de certains budgets annexes (GEMAPI, ...).

Les charges de personnel du budget général représentent 88,32 % de la masse salariale globale de Pornic Agglo Pays de Retz. 3 budgets annexes disposent de leur propres dépenses de personnel.

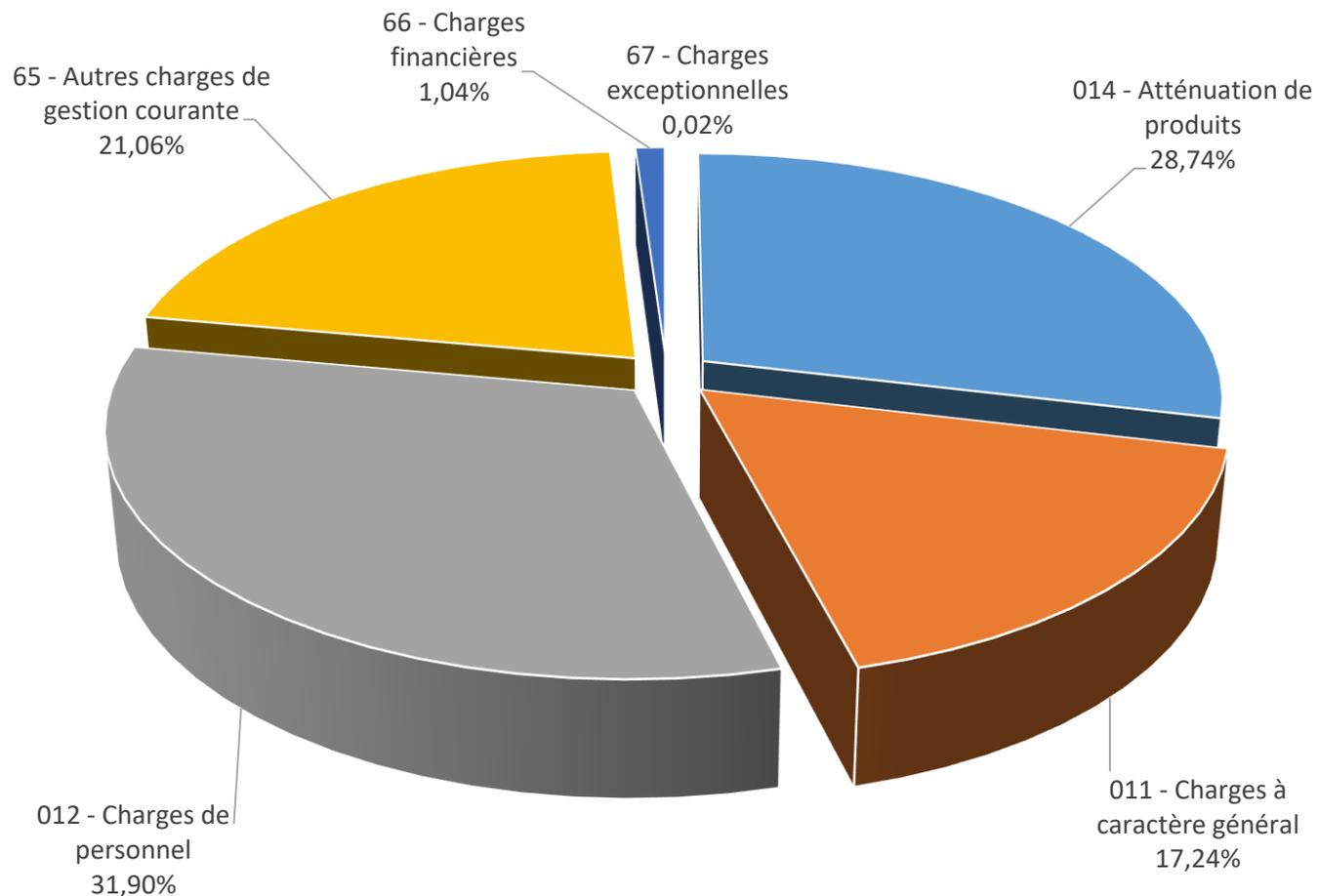
	Budget général	Budget transport	Budget assainissement	Budget OM	TOTAL
Nombre d'agents au 01/01/2024	269	4	11	16	300
Prévisionnel budget 2024 (effectif constant)	11 787 214 €	261 604 €	606 407 €	726 595 €	13 401 820 €
Evolution effectif constant					
Budget création postes permanents 2024	210 000 €				210 000 €
Budget création postes temporaires 2024	215 000 €				215 000 €
Budget prévisionnel 2024	<b>12 212 214 €</b>	<b>281 604 €</b>	<b>606 407 €</b>	<b>726 595 €</b>	<b>13 826 820 €</b>

## Recettes spécifiques : 1,892 M€

- Prélèvement sur les AC dans le cadre du financement des services communs : 843 509 €
- Remboursement des agents mis à disposition (agents « pôle eau » à la ville de Pornic, agent « aménagement » au PETR, agents « PEEJ » auprès des communes, ...) + financement par convention (ARS, Etat, Département, région, ...) : 123 373 €
- Participation des budgets annexes : 675 075 €
- Remboursement agents en détachement (OTI), assurance pour les congés maladie et maternité : 250 000 €

# CA Pornic Agglo Pays de Retz - Synthèse des dépenses 2024

Dépenses de fonctionnement	Orientations budgétaires 2024
014 - Atténuation de produits	11 001 881 €
011 - Charges à caractère général	6 599 610 €
012 - Charges de personnel	12 212 214 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 062 646 €
66 - Charges financières	400 000 €
67 - Charges exceptionnelles	6 363 €
<b>Total</b>	<b>38 282 714 €</b>



# Dettes 2024

Suite aux difficultés de certaines collectivités qui doivent faire face à des emprunts toxiques, l'Etat a mis en place une charte permettant de mesurer le risque encouru par la collectivité. La charte Gissler permet de constater une dette saine à 100 %. L'ensemble des emprunts du budget principal est classé en A sur une échelle des risques qui s'étire de A à F. (A représentant les emprunts sans risques).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le capital restant dû pour le budget principal est de 13,136 M€ (14,350 M€ pour 2023) pour un taux moyen de 3,09 %.

**Pour l'année 2024 et hors emprunts nouveaux :**

- montant des intérêts : 399 316 € *pour 386 180 en 2023*
- capital : 1 218 608 € *pour 1 198 889 € en 2023*

Pour 2024, les charges financières sont portées à 400 000 € pour tenir compte des emprunts à taux révisables (moins de 20% du stock de dette) et des nouveaux emprunts nécessaires au financement des nouveaux investissements.

La structure de la dette est essentiellement contractée sur du taux fixe (84%).

# Les soldes intermédiaires de gestion

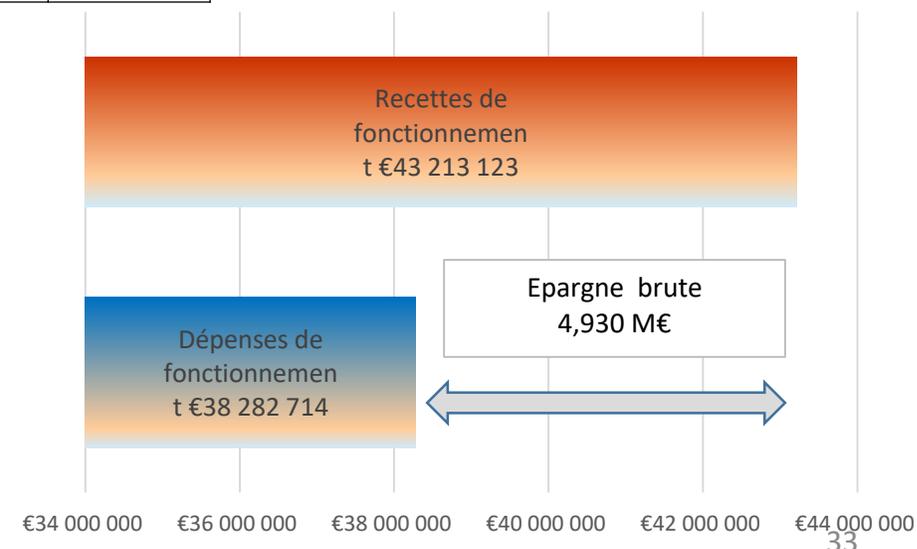
La section de fonctionnement peut être équilibrée à 42,213 M€. L'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement sont estimées et retracées ci-dessous :

Chap	Dépenses de fonctionnement	Montant	Chap	Recettes de fonctionnement	Montant
014	Atténuation de produits	11 001 881	013	Atténuations de charges	250 000
011	Charges à caractère général	6 599 610	70	Produits des services	2 050 126
012	Charges de personnel	12 212 214	73	Impôts et taxes	31 962 117
65	Autres charges de gestion courante	8 062 646	74	Dotations et participations	7 747 480
66	Charges financières	400 000	75	Autres produits de gestion courante Loyers	1 150 000
67	charges exceptionnelles	6 363		Produits exceptionnels	53 400
			77	Reprise sur provision	
		38 282 714	78		
	<b>Epargne brute (avec reprise de provision)</b>	<b>4 930 409</b>			
	<b>Total</b>	<b>43 213 123</b>		<b>Total</b>	<b>43 213 123</b>

## Epargne brute :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement).

Pour 2023 elle s'élève à 4,930 M€ contre 6,065 M€ en 2023\*. \*Avec la correction de la reprise de provision en 2023 elle s'élèverait à 4,165 M€ en 2023 (respect de l'objectif des 10 %).



# Les soldes intermédiaires de gestion

**Le taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

- **Pour la collectivité ce taux est donc de 11,50 %** (contre 14,27 % en 2023\*, 9,68 % en 2022, 6,02 % en 2021, 6,81 % en 2020, 9,99 % en 2019). *\*Avec la correction de la reprise de provision : elle se serait élevée à : 10,26 % en 2023*
- Il correspond de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas affectée aux dépenses récurrentes de fonctionnement. Un ratio compris entre 8% et 15 % peut être considéré comme satisfaisant. Ce taux s'est amélioré depuis les mesures prises en 2022 et 2023.

**La capacité de désendettement** (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

- **Pour la collectivité le capital restant dû du budget principal étant de 13,136 M€, le ratio prévisionnel est de 2,66 années en 2024 contre 2,36 en 2023\***. *\*Avec la correction de la reprise de provision : elle se serait élevée à: 3,5 années en 2023*
- Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. Là aussi, ce ration est à nuancer d'une part, avec les attributions de compensation qui ont été affectées directement à l'investissement (815 000 €).

# Les soldes intermédiaires de gestion

## Epargne de gestion :

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- **Pour la collectivité, l'épargne de gestion est égale à : 5,345 € contre 6,45 M€ en 2023\***, *\*Avec la correction de la reprise de provision en 2023, elle se serait élevée à 4,55 M€*

## Epargne nette :

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

- **Pour la collectivité, l'épargne nette est égale à : 4,931 M€ - 1,218 M€ soit 3,712 M€ (4,866 M€ en 2023\*, 2,504 M€ en 2022, 0,937 M€ en 2021, 1,073 M€ en 2020, 1,997 M€ en 2019)** *\*Avec la correction de la reprise de provision : elle se serait élevée à : 4,165 M€ - 1,199 M€ soit 2,966 M€*

# SECTION INVESTISSEMENT 2024

## **RECETTES INVESTISSEMENT 2024 : 11,172 M€**

Outre l'épargne dégagée de la section de fonctionnement (4,930 M€), la collectivité dispose de recettes propres d'investissement :

- **Les Attributions de compensation d'investissement (ACI) : 838 160 €**

Suite aux transferts des compétences « eaux pluviales », « petite enfance, enfance, jeunesse », un taux de renouvellement des équipements a été évalué. Ainsi, les communes versent des attributions de compensation à l'agglomération qui sont affectées en section d'investissement.

D'autre part, dans le cadre du service commun « hébergement des infrastructure informatiques », les dépenses d'investissement sont également prélevées sur les ACI

Les ACI sont des recettes d'investissement pour la communauté et des dépenses d'investissement obligatoire pour les communes membres,

- **Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée F.C.T.V.A. peut être estimé à 1, 224 M€**

- **Les subventions d'investissements : estimées à 4,1 M€** - mobilités : 250 600 € – bâtiment PEEJ : 3,849 M€ (Région + CAF) soit 70% de subvention

- **Le reversement, par les communes, de la taxe d'aménagement sur les ZAE : 15 K€**

# SECTION INVESTISSEMENT 2024

## **DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 : 14,974 M€**

**Remboursement de la dette : 1 218 608 €**

**Fonds de concours : 147 000 €**

- Au regard des règles arrêtées dans le pacte financier et fiscal, l'enveloppe affectée aux fonds de concours pour l'année 2023 s'élève à 147 000 €.

**Le programme d'investissement pour l'année 2024 s'élève à 13,608 M€.**

**Mobilité : 935 000 €**

- Poursuite de versement de subvention pour l'aide à l'achat de vélo
- Mise en œuvre du Schéma Des Modes Actifs adopté fin 2022 : réalisation des premiers travaux (itinéraire 6 « Les Moutiers / Chaumes » et itinéraire 7 « Le Cormier / La Plaine ») et lancement des études réglementaires (Vue / Rouans et Chaumes / Chauvé) et des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des itinéraires 2 et 3 (Pornic / La Plaine / Préfailles) et 18 (Port Saint Père / Sainte-Pazanne) + enveloppe acquisitions foncières
- Jalonnement de 2 nouvelles boucles locales de vélotourisme (Rouans/Cheix et La Bernerie / Les Moutiers / Villeneuve)

**Pôle technique : 7 606 752 €**

- Gros entretien des bâtiments
- Aménagement terrains / voiries : gens du voyage et requalification de ZAE
- Renouvellement mobilier / matériel / parc auto
- Bâtiment PEEJ : l'APS/ALSH à Villeneuve en Retz, la maison des jeunes de Sainte Pazanne, la Maison des jeunes de Chaumes en Retz et les premiers crédits sur l'APS/ALSH de Chaumes en Retz et Cheix, l'extension de l'ALSH de Port Saint Père, l'APS/ALSH Saint Michel Chef Chef
- Divers bâtiments : dont nouvelle gendarmerie de Chaumes-en-Retz, étude siège de Pornic

**DSI : 420 000 €**

- Infrastructures informatiques
- Matériel et logiciels : renouvellement + changement du logiciel de gestion des ressources humain

# SECTION INVESTISSEMENT 2024

## **Pôle eau : 2 957 000 €**

- Défense incendie – renouvellement + mise en œuvre schéma directeur
- Dispositif d'aide à la réhabilitation des ANC pour la 2ème année : 225 000 €
- Travaux eaux pluviales : enveloppe annuelle : 2,5 M€ : 1 M€ pour le renouvellement de réseaux, 1,2 M€ mise en œuvre du schéma directeur, 0,3 M€ pour des dépenses imprévues
- Panneaux pêche à pied

## **Habitat : 1 030 000 €**

- Mise en œuvre des 1<sup>ère</sup> actions en matière de politique de l'habitat
- Financement du PIG « habiter mieux »
- Gens du voyage : habitat
- Habitat saisonnier : enveloppe opportunité foncière

## **Economie : 578 234€**

- Clôture concession ZAE de la Blavetière et de la ZAE de l'Europe

**Investissements petit matériel (PEEJ, Equipements sportifs et culturels, signalétique, ...) : 82 000 €**

# SECTION INVESTISSEMENT 2024

Pour l'année 2024, l'investissement (hors remboursement emprunt) est estimé à 13,755 M€ environ contre 12,715 M€ en 2023.

Les recettes d'investissement permettent de financer partiellement les investissements. Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés.

Cependant, le budget primitif 2024 sera voté début avril avec reprise des résultats 2023. Ces résultats 2023 permettront de diminuer le recours à l'emprunt.

## Financement par l'emprunt envisagé :

- **Eaux pluviales** : financement des travaux de renouvellement par emprunt et F.C.T.V.A.
- **Bâtiment PEEJ** : financement du PPI des bâtiments par l'emprunt, le F.C.T.V.A. et des subventions possibles de la CAF, de l'Etat (DETR/DSIL), du contrat régional ou autres, .... Les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont certaines.

*Orientations budgétaires*  
*Budgets annexes*

## **Le taux de TEOM :**

Maintien des 2 taux de T.E.O.M. sur les deux secteurs C1 et C 0.5 afin de tenir compte de la différence de prestation offerte avec un écart de 1 point.

## **Proposition 2024 :**

- Les habitants résidant sur le secteur C1 : taux de TEOM 2024 : **13,17 %** (identique à 2023)
- Les habitants résidant sur le secteur C0,5 : taux de TEOM 2024 : **12,17 %** (identique à 2023)

# Budget OM 2024 (TEOM)

## En fonctionnement :

### En recettes : 17,973 M€

- Recettes attendues de la taxe : 12,750 M€ qui tient compte de la revalorisation des valeurs locatives (+ 5,3%)
- Participation CC Sud Estuaire pour la gestion de l'Eco Centre : 1550 M€ / Remboursement par GEVAL de la TGAP et taxe à l'enfouissement : 230 K€
- Les soutiens éco-organismes et les ventes de matériaux sont estimés à 1,440 M€
- Redevance spéciale gros producteurs et les dépôts en déchetteries : 800 K€ / redevance spéciale camping représente 550 K€ (tarifs revalorisés de 5%) / Vente des matériaux : très fluctuant depuis 2020 : 450 k€
- Reprise de provision : 200 K€

### En dépenses : 17,940 M€

- **Frais de personnel** : 863 K€ (ensemble des effectifs du service environnement intégrant un technicien chargé de projet « éco-organisme » / la pérennisation des 2 postes de livreurs de bacs + communication à l'habitant : 726 K€ + remboursement des charges au budget principal : 136 K€)
- Remboursement au budget général des frais de structure – réajustement aux frais réels et entre les différents budgets (170 k€)
- **Collecte** : marché de collecte + prise en compte de la révision de prix (+5%) : 3,4 M€
- **Transfert-Transport-Tri collecte sélective** : prise en compte des révisions de prix + 10% pour transfert/transport et +5% pour le tri (collecte supplémentaire des bacs jaunes de pro, développement tri hors foyer) (total 1,2M€)
- **Collecte des biodéchets des pros** : possible expérimentation sur S2-2024 (30 k€)
- **Déchèteries** : prise en compte des révisions de prix +5% + augmentation TGAP sur le tout-venant + gardiennage supplémentaire pendant mise en place contrôle d'accès en déchèterie : 4,15 M€ / Poursuite AMO pour renouvellement du contrat d'exploitation des déchèteries au 01/01/2024 (12 k€) / Maintenance barrières des 2 grands sites 6,2 K€
- **Reprise en régie de la livraison des bacs aux usagers** : Location local de stockage des bacs (24 k€), location 2 véhicules utilitaires en attente de l'achat (26,5 k€) + matériel /mobilier divers
- **Traitement** : DSP de l'Eco-centre (intégrant le transport vers le site de préparation de CSR) : prise en compte des révisions de prix + 10% soit 2,38 M€ / envoi des refus primaires chez Trivalis pour préparation en CSR (6000 tonnes au global remboursées par CCSE et GEVAL selon quote-part) 1,17M€
- **TGAP** : Taxe générale sur les Activités Polluantes sur les déchets enfouis sur l'ISDND de l'Eco centre : 63 €/t en 2024 contre 61 €/t en 2023 (1,09 k€ estimés)
- **Dotation aux amortissements** : 2,4 M€

# Budget OM 2024 (TEOM)

## En dépenses investissement : 3,323 M€

- **Equipement de pré-collecte des déchets : 150 k€** pour renouvellement/équipements courants
- **Colonnes aériennes de tri sélectif** : Inscription de **105 k€** pour renouvellement/équipements courants
- **Colonnes enterrées et semi-enterrées : 1,021 M€** - 12 sites demandés par les communes 282 k€ + 95 k€ de travaux / achat de sondes de télérelève pour nouvelles colonnes installées 15k€ / maillage complémentaire de caches-conteneurs OM + emballages + biodéchets (52,5 k€) en remplacement de la collecte en sacs des OM : problématique d'accès du camion PAV) / AAP tri hors foyer : nouvelle candidature pour les communes portées par l'agglomération 400k€ / corbeilles de tri mobiles pour les manifestations 2k€ / Logiciel métier : développement d'applications complémentaires : 25 k€  
Livraison des bacs et composteurs : achat de 2 fourgons : **150 k€**
- **Déchèteries**
  - Déchèterie de la Tartinière (non-conformité relevé par la DREAL) - création d'une rétention des eaux pluviales du site (dont plateforme déchets verts) et extension dalle stockage contenants – 141k€
  - Sécurisation puis déconstruction déchèterie de Launay 55 k€
  - Réinscription démarrage Mission de MOE pour extension des merles (AVP et DDAE) (20 k€)
  - Achat de caissons maritimes et abris pour déchets filières REP ASL et polystyrène et film plastique pour les 2 grands sites 15,5 k€
- **Eco Centre**
  - Expertise en cours sur la toiture du hall de maturation de l'usine : sécurisation et mesures conservatoires possiblement à la charge de la MOA 100k€
  - Mise en stock motoréducteur de secours : 115 k€
  - Cuve biologique supplémentaire sur STEP (Option DSP au cas où nécessité) 60 k€
  - Étude sur la gestion des eaux de l'ISDND 15K€ et couverture des 2 bassins de stockage tampons des lixiviats 300 k€
  - Réinscription Étude sur devenir éco centre et mode de traitement des OM (50 k€)
- **Prévention des déchets et propositions pour l'année 2024**
  - Achat de composteurs partagés (5 k€) / Achat de composteurs individuels pour nouvelles constructions (courant) 30 k€
  - Proposition d'une Opération distribution de 1000 composteurs individuels sur inscription 43 k€
  - Mise en place d'espaces de gratuité en déchèterie (caissons maritimes ou préau) 58 k€ / Étude de faisabilité écopole de la génière (suite étude ressourcerie) 50 k€

# Budget OM 2024 (TEOM)

## En recettes d'investissement :

Outre l'épargne dégagée de la section de fonctionnement, la collectivité dispose de recettes propres d'investissement :

- Le fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée F.C.T.V.A. peut être estimé à 460 K€
- Les dotations aux amortissements : 2,40 M€

Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre à hauteur 450 M€ est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés.

Cependant, le budget primitif 2024 sera voté en avril prochain avec reprise des résultats 2023. Ces résultats 2023 permettront de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Pour l'année 2024 :

- le montant des intérêts est estimé à **387 K€** (sous réserve de l'évolution des taux d'intérêt pour un emprunt passé à taux variable)
- le capital : **1 252 855 €**

# Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

## En fonctionnement :

### **En recettes : 11,858 M€**

- Redevances assainissement : 8,608 M€. Pour 2024, il est acté le maintien du tarif de la redevance sur le secteur de l'ex communauté de communes de Pornic et Villeneuve-en-Retz et la poursuite de l'harmonisation vers un seul tarif sur le secteur de l'ex communauté de communes « Cœur Pays de Retz. Cette harmonisation court jusqu'en 2026.
- Participations et redevances de raccordement au réseau public des eaux usées : 1,8 M€ pour l'ensemble du territoire
- Mise à disposition de personnel : 10 K€
- Autres produits de gestion : 29,5 K€
- Dotation amortissement des subventions : 1,4 M€

### **En dépenses : 10,468 M€**

- Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à la rémunération des délégataires : 4,950 M€
- Dépenses de personnel : 761 K€ (intégrant un poste de technicien assainissement temporaire sur 2 ans)
- Refacturation des charges de structures au budget principal autour de 144 K€
- Frais financiers : 381 K€
- Dépenses imprévues pour aléas : 200 K€
- Dotation aux amortissement : 3,6 M€

## En investissement :

### **En dépenses : 12,3 M€**

- Acquisitions foncières : 100 K€
- Stations d'épuration : 3,981 M€ *contre 1,955 M€ en 2023 soit + 49%*
  - Chaumes (Arthon) – extension station STEP Arthon (impact du nouveau collège) + Chéméré
  - Villeneuve en Retz - Travaux station épuration Fresnay (restructurions complète changement de mode de traitement (lagune à boue activée)
  - Station St Michel, Vue, Pornic : 342 K€
  - Recherche sur les réseaux des stations de + de 10 000 EH (Pornic St Michel et le Moutiers) des sources de micropolluants présentant des dépassements réglementaires : 111 K€
- Extensions de réseaux : 1,260 M€
  - Pornic – Durière / Villeneuve - Puy Civaux, ...
- Réhabilitations de réseaux (Lutte contre les eaux parasites) : 4,150 K€ *contre 2,060 K€ soit + 49%*
  - Pornic - Route de la Bernerie, La Plaine - Secteur Port Giraud, Bernerie - Secteur Guy Cadou
  - Réhabilitation en ZAC + divers
- Fiabilisations de réseaux : 1,525 M€
  - Vue refoulement vers nouvelle STEP mutualisé avec Rouans, ...
  - Pornic Phase 2 - PR Troix Croix, PR Chaudron, PR Flots - Pornic - Phase 3 - PR Thiers, PR Birochère
  - La Plaine - PR Pont de Tharon
  - Fiabilisation de PR des Acacia à Chaumes en Retz (réception des effluent du nouveau collège)
  - Sainte Pazanne - Impact ZAC sur PR Beausoleil
  - Vue PR de la ZAC de la fontaine aux bains
- Remboursement de la dette : 1,234 K€

# Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

## En recettes d'investissement :

Outre l'épargne dégagée de la section de fonctionnement, la collectivité dispose de recettes propres d'investissement :

### En recettes : 7,674 M€

- Subventions Agences de l'eau : 1,542 K€ pour des stations et des extensions/réhabilitations de réseaux
- Excédent capitalisé : 1 000 000 € + solde d'exécution reporté : 1 ,5 M€
- Dotations aux amortissement : 3,6 M€

Au stade des orientations budgétaires, un emprunt d'équilibre à hauteur de 1,4 M€ est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des projets présentés.

Cependant, le budget primitif 2023 sera voté en avril prochain avec reprise des résultats 2023. Ces résultats 2023 permettront de diminuer le recours à l'emprunt.

# Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024

Le budget du service public d'assainissement non collectif s'équilibre en fonctionnement à **133 K€**, c'est un budget où l'équilibre reste délicat.

**Ce budget ne dispose pas de section d'investissement,**

## **Recettes : 133 K€**

- Le budget prévoit 892 contrôles facturés par prestataire (réajusté au réalisé 2023) pour un montant de recettes de 133 K€, à noter que les tarifs 2023 de contrôles ont été majorés du taux de l'inflation, estimé pour 2024 à 5,8 %.

## **Dépenses : 133 K€**

- Les prestations de contrôle : 76 K€
- Les charges de personnel représentent 33 K€
- Les charges diverses pour 34 K€ (maintenance, créances irrécouvrables, frais contentieux, etc.)

## En fonctionnement :

### En recettes : 2,063 M€

- Produit taxe GEMAPI 2024 : 1,9 M€ en 2024 pour 1,544 M€ en 2023 (le produit GEMAPI attendu est voté par la collectivité, il appartiendra ensuite aux services fiscaux de fixer les taux additionnels applicables en 2024). Le produit GEMAPI n'a pas été revalorisé ces dernières années au regard de l'inflation (pas d'indexation automatique sur les bases comme pour les autres produits fiscaux alors que les charges ont subi une hausse conséquente et que les thématiques portées sur ce budget sont prioritaire pour notre territoire) Nécessité de dégager de l'autofinancement pour financer la section d'investissement et couvrir les frais financiers
- Subventions Prévention des inondations (dans le cadre des PAPI) : 40 K€
- Subventions GEMAPI (dans le cadre des CTEAU) : 123 K€

### En dépenses : 1,213 M€

- Charges de personnel : 326 K€
- Charges à caractère générale : 188 K€ dont frais financiers et dotations aux amortissements
- Subvention et adhésion au SMBB et SBVGD/FDGDON : 240 K€
- Indemnisation agriculteurs : 20 K€
- Etude sur le programme d'actions de prévention des inondations (P.A.P.I.) pour 178 K€
- Mise en œuvre du CTEAU : gestion des milieux aquatiques : entretien canal et autres cours d'eau : 193 K€
- Gestion du trait de côte : 66 K€

Pour l'année 2024, l'épargne brute est proche de 850 K€

Un emprunt a été mobilisé en 2023 à hauteur de 1,8M€ K€. Le capital restant dû au 1er janvier 2024 est de 2,022 M€

L'annuité en capital à rembourser en 2024 est de 244 663€ (hors mobilisation de nouveaux emprunts). Les intérêts d'emprunts s'élèvent à 71 K€

# Budget GEMAPI 2024

## En investissement : 4,248 M€

### En recettes : 4,248 M€

- FCTVA : 633 K€
- L'emprunt : 1,4 M€
- Subventions des CTEAU (milieux aquatiques) : 1,132 M€
- Subventions des CTEAU (inondations) : 240 K€
- Subvention gestion du trait de côte : 80 K€

### En dépenses : 4,248 M€

- **Subventions d'équipements + différentes études : 321 K€** (travaux portés par des tiers)
- **Prévention des inondations : 217 K€**
  - Etude + travaux digue Mainselle Nord
  - Digue des Moutiers : étude plan de végétalisation, ... provision pour aléas
- **Gestion des milieux aquatiques : 2,299 M€**
  - Travaux dans le cadre des 3 contrats :
    - CTEAU Littoral Sud Estuaire Côte de Jade : 1,287 M€ (principalement restauration morpho Tabardière/Saulzaie, porte du Calais)
    - CTMA Baie de Bourgneuf Haute Perche : 772 K€ (restauration morpho affluents Haute Perche et affluents Millac (années 2 et 3))
    - Actions hors contrat : 240 K€
- **Gestion du trait de côte : 1,140 M€**
  - Travaux de confortement dont épis et émissaires en mer : 1,040 M€
  - Cartographie zones exposées : 100 K€
- **Remboursement de la dette et reprise de subventions : 175 K€**

# Budget TRANSPORT SCOLAIRES 2024

Les actions travaillées en 2022 et 2023 afin de maîtriser le déficit du budget annexe des transports scolaires permettent de maintenir la trajectoire :

- **L'offre de service** : l'optimisation des circuits et des points d'arrêts pour bénéficier d'une baisse des coûts est entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2023
- **La tarification** : L'hypothèse de travail retenue dans le prospectif, est une hausse de la tarification régulière afin de conserver le niveau de participation des familles à hauteur de 18 % . Le tarif 2024 retenu est revalorisé à hauteur de 200 € (soit + 2,5 %)
- **L'assujettissement du budget annexe à la TVA** (délibération du 23/09/2021) et permet un gain annuel d'environ 260 000 €

**Depuis 2022, le budget Transports Scolaires est voté en HT**

# Budget TRANSPORT SCOLAIRE 2024

## Budget établi en HT sur la base de 3000 élèves transportés sur le ressort territorial

### En recettes : 3,860 M€

- Facturation aux familles : 590 K€ sur la base de 200 € par enfant à compter de la rentrée de septembre 2024 et prenant en compte la gratuité du 3<sup>ème</sup> enfant
- Attribution de compensation de la Région : 1,742 M €
- Coût d'affrètement de cars pour le compte de la Région : 110 K€
- Participation de la Région aux frais de gestion des enfants hors ressort territorial (3000 élèves) : 969 K€
- Subvention d'équilibre versée par la budget principal : 1,320 M€

### En dépenses : 3,860 M€

- Charges de gestion courante : 3,488 M€ (dont 3,215 M€ de charges de transports comprenant les nouveaux circuit de desserte du nouveau collège de Chaumes-en-Retz, remboursement des charges de structure au budget principal : 52 K€, remboursement personnel Région : 15,7 K€, frais d'affrètement : 150 K€, maintenance logiciel 2school : 47 K€)
- Provision pour créances éteintes, titres annulés et dépréciation : 9,3 K€
- Charges de personnel : 280 K€
- Nouveau logiciel School ITI : 85 K€

# Budget TRANSPORTS COLLECTIFS ET PARTAGES 2024

Le conseil communautaire a arrêté son schéma des « transports collectifs et partagés », en novembre dernier.

La mise en œuvre opérationnelle des nouveaux services de transports collectifs et partagés, nécessite un financement complémentaire de 1,3 M€ qui s'appuiera sur l'instauration d'un Versement Mobilité.

L'instauration du Versement Mobilité nécessite de créer un budget annexe dédié.

Ce budget annexe portera les services de transports collectifs et partagés qui se développent sur le territoire à savoir :

- Le service de navettes estivales : la navette « littorale » avec 6 circuits et la navette « bocage » avec 2 circuits
- Le Transport à la demande « nouvelle version »
- Le Transport urbain à l'année sur Pornic
- Le covoiturage et les dispositifs d'incitation
- Le service de conseiller mobilité employeur

# Budget TRANSPORTS COLLECTIFS ET PARTAGES 2024

## En recettes : 1,1 M€

- Recettes voyageurs pour le TAD : 8 K€ (6 mois)
- Remboursement CCSE : 3 K€ (6 mois)
- Dotation de transfert TAD de la Région : 20 K€ (6 mois)
- Recettes publicitaires : 19 K€
- Versement mobilité : 650 K€ (perception à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 donc seulement sur 6 mois)
- Subvention d'équilibre versée par le budget principal : 400 K€ (correspondant aux charges transférées du budget principal)

## En dépenses : 1,1 M€

- Service de navettes estivales : navette « littorale » + navette « bocage » : 435 K€
- Transport à la demande « nouvelle version » : 210 K€ (pour 6 mois)
- Transport urbain à l'année sur Pornic : 170 K€ (pour 4 mois)
- Covoiturage (projet de lignes régulières) et dispositifs d'incitation : 176 K€
- Pack services mobilité employeur (Plan de mobilité employeurs) : 30 K€
- Frais de communication : lancement des services : 78 K€

# Budget PHOTOVOLTAIQUE 2024

Pornic Agglo Pays de Retz dispose de 3 installations de production d'énergie solaire, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur :

- le siège administratif de Pornic
- l'Eco-Centre de Sainte Anne à Chaumes-en-Retz
- Le WIP au Val-Saint-Martin à Pornic

Dans le cadre de la production d'énergie en vue d'une revente totale à ENEDIS, l'activité revêt alors un caractère de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et doit être suivie dans un budget dédié.

L'ensemble de l'activité est soumis de plein droit à la TVA.

Cette activité de revente étant considérée comme lucrative, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés.

A noter que depuis 2019, le budget principal et le budget TEOM remboursent une quote-part des intérêts d'emprunt

# Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2024

Les budgets annexes « économie » ont trois secteurs d'activité bien distincts :

- La location d'immobilier d'entreprises – 1 budget intégrant le W.I.P.
- L'optimisation foncière – 1 budget
- La création de zones économiques – 7 budgets

# Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2024

**Le budget relatif à l'immobilier d'entreprise « Action Economique », retrace la gestion des immobiliers d'entreprises y compris le projet du WIP**

## **Dépenses de fonctionnement : 301 K€**

- WIP : 123 K€ : coûts de fonctionnement du bâtiment (hausse de fluides, ménages, entretien du bâtiment, animation du lieu, ...) + dotation aux amortissements sur une année complète : 143 K€
- Autres bâtiments : 35 K€ (entretien des 4 autres bâtiments + amortissements)

## **Recettes de fonctionnement : 387 K€**

- WIP : 172 K€ correspondant à la location des bureaux et espaces de coworking ainsi que la refacturation des charges liées à l'occupation des locaux par le service DEVECO + 46 K€ d'amortissement des subventions
- Loyers autres bâtiments : 130 K€ . A noter : vente en cours d'année 2023 de 2 bâtiments. Restent 2 locataires : ADAPEI 44 et Réservoir

## **Dépenses d'investissement : 382 K€**

- WIP : 82 K€ (50 K€ Travaux d'aménagement des plateaux nus + 30 000 € mobilier et divers petits travaux)
- Autres bâtiments : 90 K€ (provisions pour travaux) + étude de programmation bâtiment « EPF » zone des Berthaudières 10 K€
- Remboursement budget principal : 200K€

## **Recettes d'investissement : 284 M€**

- Dotation aux amortissements : 198 K€
- Epargne dégagée : 86 K€

L'épargne dégagée ainsi que l'intégration de l'excédent du CFU 2023 attendu permettront le financement des dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt.

# Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2024

**Le budget – Optimisation foncière / gisement foncier a été créé afin d'accueillir les opportunités de gisements économiques à optimiser. Les opérations sont montées dans une logique d'équilibre financier.**

## **Dépenses fonctionnement : 1,244 M€**

- Frais d'acquisition de terrains : 1,184 M€ pour des opportunités de gisements fonciers + opération du Butai : 89 K€
- Etude de maitrise d'œuvre 20 K€
- Travaux entretien : 40 K€

## **Recettes fonctionnement : 1,244 M€**

- Vente de terrain aménagés

# Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2024

## 7 budgets annexes

- Budget annexe 2 relatif au Parc d'Activité de Pont Béranger « PAPB » - tranche 1 et 2 et 3 (St Hilaire de Chaléons)
- Budget annexe 4 relatif à l'extension de la Princetière Sud (St Michel Chef Chef)
- Budget annexe 6 relatif à la ZAE de Mottay 3 (Rouans)
- Budget annexe 7 relatif à la ZAE Beau Soleil Nord 2 (Sainte-Pazanne)
- Budget annexe 8 relatif à la ZAE de Bel Air 3 (Chauvé)
- Budget annexe 9 relatif à la ZAE de la Musse 2 (la Plaine sur Mer)
- Budget annexe 10 relatif aux Zones d'Activité InterCommunales « ZAIC » : (Les Minées extension (Cheix en Retz) / Mottay (Rouans) / Le Chemin Saulnier (Chaumes en Retz secteur Chéméré) / La Maison Bertin (Saint Hilaire de Chaléons) / La croix Marteau- (Vue) / Beau Soleil Sud (Sainte-Pazanne) / Beauséjour (Port Saint Père) - Beau Soleil Nord (Sainte-Pazanne) –

# Annexes

# Budget annexe – transports scolaires 2021 / 2026 – dépenses

Objet	Budget HT			Budget HT			
	2022	Evol° dép	Tx TVA	2023	2024*	2025*	2026*
Résultat reporté	- €						
Charges à caractère général	<b>3 196 976,98 €</b>			<b>3 440 905 €</b>	<b>3 580 295 €</b>	<b>3 877 598 €</b>	<b>4 058 258 €</b>
fournitures administrative	1 250,00 €	2%	20%	1 200 €	1 224 €	1 248 €	1 273 €
Autres matières	6 300,00 €	2%	20%	3 000 €	3 060 €	3 121 €	3 184 €
Marché des transporteurs (+5% à partir de 2023)	3 052 676,98 €	5%	10%	3 150 000 €	3 207 500 €	3 367 875 €	3 536 269 €
Marché des transporteurs - collège de Chaumes		5%	10%		80 000 €	200 000 €	210 000 €
Maintenance (2school + Pegas en 2025)	33 400,00 €	2%	20%	35 000 €	35 700 €	51 414 €	52 442 €
Etude	29 000,00 €	2%	20%	- €	- €	- €	- €
Catalogues et imprimés	- €	2%	20%	1 500 €	1 530 €	1 561 €	1 592 €
Voyages et déplacement	400,00 €	0%	20%	200 €	200 €	200 €	200 €
Rbst frais généraux au Budget principal	52 750,00 €	2%	0%	53 805 €	54 881 €	55 979 €	57 098 €
Rbst frais de personnel à la Région	15 750,00 €	0%	0%	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €
frais d'affrètement "transports scolaires"	4 800,00 €	0%	0%	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Services bancaires	500,00 €	0%	0%	300 €	300 €	300 €	300 €
Impôts et taxes	150,00 €	0%	0%	150 €	150 €	150 €	150 €
Personnel	226 000,00 €	2%	0%	227 000 €	280 000 €	285 600 €	291 312 €
Créances éteintes, irrécouvrables	8 670,00 €	0%	20%	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Titres annulés sur ex antérieurs et ch ex	800,00 €	0%	20%	800 €	800 €	800 €	800 €
Provision pour dépréciation	2 000,00 €			1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	<b>3 434 446,98 €</b>			<b>3 678 205 €</b>	<b>3 870 595 €</b>	<b>4 173 498 €</b>	<b>4 359 870 €</b>

# Budget annexe – transports scolaires 2021 / 2027 – recettes



Chapitre	Art	Objet	Budget HT			Budget HT			
			2022	Evol° rec	Tx TVA	2023	2024	2025	2026
		<i>hypothèse nbre d'enfants transporté (intégration de la gratuité du 3ème enfant)</i>	2959	1%		3 000	3 030	3 060	3 091
		<i>Tarifs TTC janv à juin</i>	110,00 €			185 €	195 €	200 €	205 €
		<i>Tarifs TTC sept à décembre</i>	185,00 €	5 €		195 €	200 €	205 €	210 €
002	002	Résultat reporté							
70	7061	Facturations aux familles	363 000,00 €		10%	565 000 €	595 900 €	617 161 €	638 787 €
74		Dotations	<b>1 822 500,00 €</b>			<b>1 951 000 €</b>			
	7472	Dotation de transfert	1 740 000,00 €	0%	0%	1 742 000 €	1 742 000 €	1 742 000 €	1 742 000 €
	7472	Affrètement	- €	0%	0%	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
	7472	Participation région aux frais de fonctionnement du service (30€/élève hors ressort territorial)	82 500,00 €	0%	0%	99 000 €	99 000 €	99 000 €	99 000 €
75	75	Arrondis comptables	20,00 €	0%	0%	20 €	20 €	20 €	20 €
77		Produits except	800,00 €			1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
		<b>sous-total recettes...</b>	<b>2 186 320,00 €</b>			<b>2 517 020 €</b>	<b>2 547 920 €</b>	<b>2 569 181 €</b>	<b>2 590 807 €</b>
	774	Abondement Budget Principal	1 248 126,98 €			1 161 185 €	1 322 675 €	1 604 318 €	1 769 064 €
			<b>3 434 446,98 €</b>			<b>3 678 205 €</b>	<b>3 870 595 €</b>	<b>4 173 498 €</b>	<b>4 359 870 €</b>

# Financement services supports par les budgets annexes



Remboursement budgets annexes - enveloppe RH	ASS		GEMAPI		TEOM		TS	
<b>Direction (DGS entre 2 et 5% + DGA entre 5% et 20 %)</b>	25%	28 048 €	7%	7 911 €	25%	28 048 €	7%	7 911 €
<b>Services ressources</b>								
Marchés publics (base 1 ETP )	70%	49 738 €	5%	3 553 €	25%	17 764 €		
Comptabilité (base 1 ETP)	80%	35 799 €	5%	2 237 €			30%	13 425 €
DSI (charges RH : 776 € par poste et par an )	11	8 536 €	5,5	4 268 €	16	12 416 €	4	3 104 €
RH (ratio nombre de feuilles de paye) charges RH 1166 €/ agent et par an	11	12 826 €	5,5	6 413 €	16,75	19 531 €	4,5	5 247 €
Communication (base 1 ETP)	35%	14 361 €	15%	6 155 €	35%	14 361 €		
SIG (base 1 ETP)			5%	1 987 €	5%	1 987 €		
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>149 308 €</b>		<b>32 524 €</b>		<b>94 106 €</b>		<b>29 687 €</b>
<b>Agents financés par budget principal</b>			5 agents + 1 chargé de mission sur 6 mois	280 094 €				
<b>SOUS TOTAL des remboursements par budget annexe - enveloppe RH</b>		<b>149 308 €</b>		<b>312 618 €</b>		<b>94 106 €</b>		<b>29 687 €</b>
								<b>585 719 €</b>
Remboursement budgets annexes - enveloppe charges générales/élus	ASS		GEMAPI		TEOM		TS	
<b>Elus + 1,5 %</b>	50%	13 240 €	25%	6 620 €	100%	26 479 €	25%	6 620 €
DSI (service (hors RH) 128 € + 360 € matériel informatique + 232 € infrastructures)	11	7 920 €	5,5	3 960 €	16	11 520 €	4	2 880 €
RH (hors RH) 268 €/ agent et par an	11	2 948 €	5,5	1 474 €	16,75	4 489 €	4,5	1 206 €
<b>SOUS TOTAL des remboursements par budget annexe - enveloppe charges générales</b>		<b>24 108 €</b>		<b>12 054 €</b>		<b>42 488 €</b>		<b>10 706 €</b>
<b>TOTAL des remboursements 2024</b>		<b>173 416 €</b>		<b>324 671 €</b>		<b>136 595 €</b>		<b>40 393 €</b>
								<b>675 075 €</b>

# Etat annuel des indemnités 2023 (article L. 5211-12-1 CGCT)

EPCI à fiscalité propre				SYNDICAT			SEM / SPL / ...		
Nom Prénom	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €
Jea-Michel BRARD	Président	Indemnité fonction	51 102,06 €	Président syndicat Atlantic'Eau	Indemnité fonction	18 658,99 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Bernard MORILLEAU	1er Vice-Président	Indemnité fonction	12 766,05 €	Président du PETR	Indemnité fonction	4 691,73 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Pascale BRIAND	1e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €	Président du PETR	Indemnité fonction	1 563,91 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Claude CAUDAL	2e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €	Vice-Président du SYLOA	Indemnité fonction	392,49 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Séverine MARCHAND	3e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jacky DROUET	4e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €	Vice-Président Syndicat mixte CET des 6 Pièces	Indemnité fonction	2 758,90 €			
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Nadège PLACE	5e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Gaëtan LEAUTE	6e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Gérard ALLAIN	7e Vice-Président	Indemnité fonction	4 939,85 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Pierre MARTIN	8e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jacques PRIEUR	9e Vice-Président	Indemnité fonction	18 980,70 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Eloïse BOURREAU-GOBIN	Conseillère déléguée	Indemnité fonction	3 893,46 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jean-Bernard FERRER	Conseiller délégué	Indemnité fonction	3 893,46 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Françoise RELANDEAU	Conseillère déléguée	Indemnité fonction	3 893,46 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Jacques RIPOCHE	Conseiller délégué	Indemnité fonction	3 893,46 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Claire HUGUES	Conseillère déléguée	Indemnité fonction	3 893,46 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				
Luc NORMAND	Conseiller délégué	Indemnité fonction	3 893,46 €		Indemnité fonction				
		Remboursement de frais			Remboursement de frais				
		Avantage en nature			Avantage en nature				